



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT ALLIER

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 11/04/2024

concernant l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023.
(budget annexe du Cinéma "René RAYNAL")

Le Conseil de Communautaire,

réuni sous la présidence de Monsieur Francis CHABALIER, Président

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023
Constatant que le compte administratif faisait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de **9 031, 63 €**.

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

Pour mémoire : PREVISIONS BUDGETAIRES Virement à la section d'investissement	89 175, 70 €
BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat d'investissement : - 89 174, 94 €	
Reste à réaliser en dépenses : - 0, 00 €	- 89 174, 94 €
Reste à réaliser en recettes : + 0, 00 €	
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT (A)	9 031, 63 €
A) EXCEDENT AU 31 / 12 / 2023	
① Exécution du virement à la section d'investissement (Titre au 1068)	9 031, 63 €
② Affectation complémentaire en réserves	
③ Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créateur)	
+ 002	0, 00 €
B) DEFICIT AU 31 / 12 / 2023	
Déficit à reporter	0, 00 €
- 002	

Fait à Langogne, le 11/04/2024

Délibéré par le Conseil Communautaire le 11/04/2024,

Le Président,


Francis CHABALIER

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	19
Nombre de suffrages exprimés	26
Pouvoirs	7
VOTES : Abt : 0 Contre : 0 Pour : 26	
Date de convocation : 02/04/2024	